



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 3/2022 au Conseil communal de Sullens

Crédit d'étude « réfection des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve »

Demande d'un crédit d'étude pour «Rue de l'Eglise - Rue de la Grange Neuve/ Remplacement et extension du réseau d'eau potable - Aménagements routiers»

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La Municipalité, désire poursuivre son programme de mise en conformité de son réseau d'adduction d'eau potable, selon les directives édictées dans notre plan directeur de distribution de l'eau (PDDE), afin de garantir une qualité d'eau irréprochable sur l'ensemble de notre commune.

La Municipalité, toujours soucieuse de poursuivre le principe de modération du trafic ainsi que de la sécurité des piétons, souhaite également réfectionner la chaussée avec divers aménagements routiers.

2. ASPECT TECHNIQUE

EAU POTABLE

Les conduites existantes d'eau potable de ce tronçon sont anciennes et en mauvais état. Ce tronçon a subi plusieurs fuites ces dernières années. De plus, les conduites sont sous-dimensionnées et ne répondent pas aux exigences minimales requises par l'ECA en termes de défense incendie et du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).

CHAUSSEE

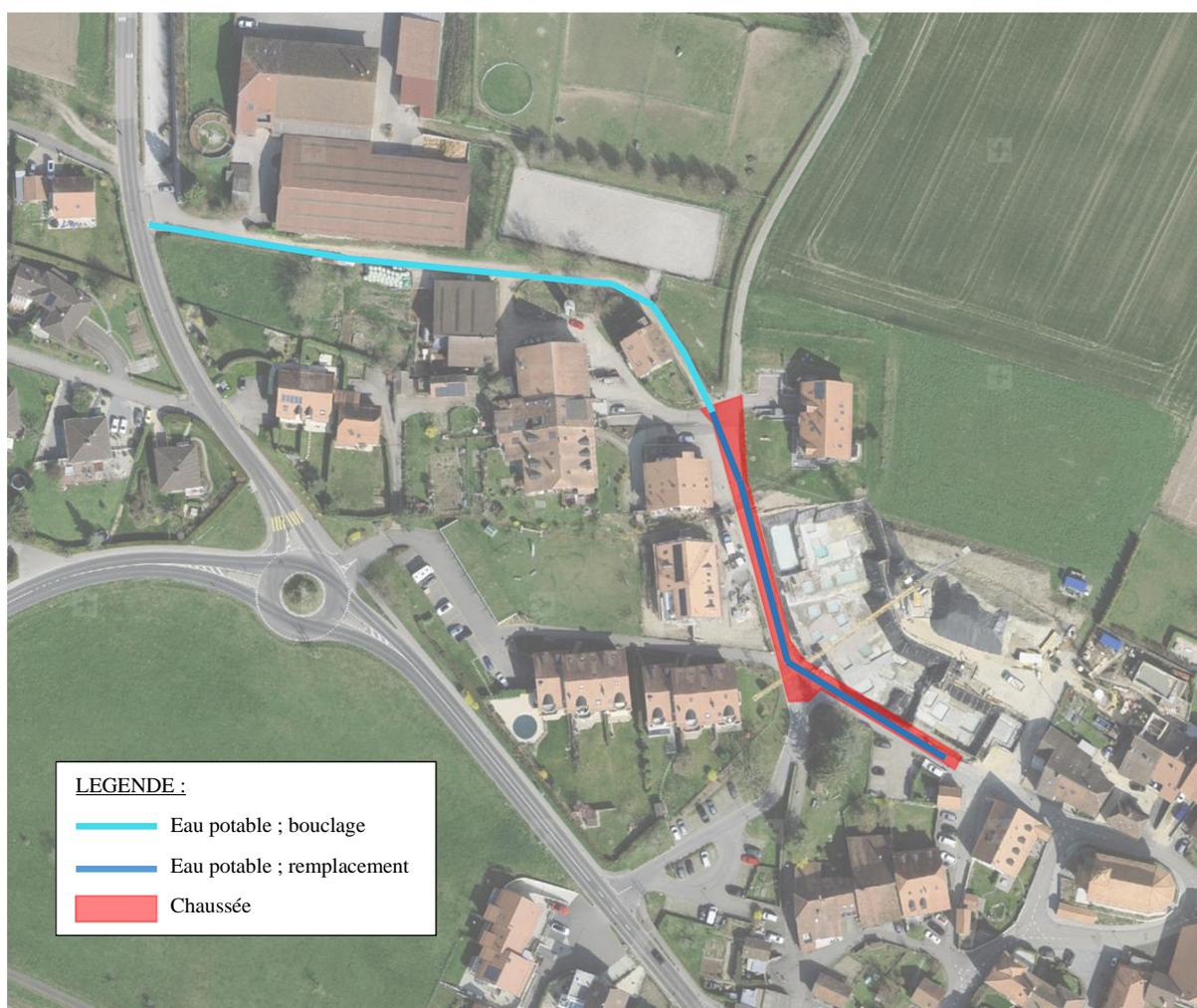
La chaussée est ancienne et nécessite une réfection importante, ceci pour les raisons suivantes :

- Faïençage important
- Fissures et nids-de-poule
- Capacité portante de l'encaissement et du revêtement bitumineux insuffisante
- Risques pour les usagers
- Les réfections provisoires ont une durée d'utilisation limitée

L'étude de la chaussée doit permettre d'une part, la réfection complète de la chaussée et l'amélioration de la récolte et l'évacuation des eaux de surface et, d'autre part, des aménagements routiers afin d'améliorer la sécurité des piétons et des autres usagers.

Ces aménagements seront soumis à autorisation de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

PLAN SCHEMATIQUE



3. AVANCEMENT DU DOSSIER

Une demande d'offre d'étude a été faite au bureau Gérard Chevalier SA afin d'établir le projet détaillé des travaux, soit :

- La pose d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la parcelle N° 119 pour le bouclage du réseau.
- Le remplacement de la conduite d'eau potable sise sur la rue de l'Eglise et la rue de la Grange-Neuve.
- La réfection totale de la chaussée en enrobé bitumineux du tronçon concerné par le remplacement de la conduite.

4. CRÉDIT D'ÉTUDE

Coût des travaux :

Honoraires «Ingénieur civil »	CHF 27'500.--
Honoraires «Géomètre »	CHF 2'500.--
Frais d'analyse pour expertise de la chaussée	CHF 1'000.--
Montant total TTC	CHF 31'000.—

5. DEMANDE

Le présent préavis porte sur une demande d'un crédit d'étude qui permettra de mandater le bureau Gérard Chevalier SA pour les phases « étude de projet » et « appel d'offres ». Il permettra, d'une part, d'avancer le dossier jusqu'à la phase de rentrée des soumissions des entreprises et, d'autre part, l'établissement du budget global des coûts de construction pour l'exécution des travaux et la demande de subvention auprès de l'ECA.

6. FINANCEMENT

Cette étude sera financée par les liquidités courantes et les emprunts en cours.

Le préavis pour l'exécution des travaux sera soumis à votre Autorité ultérieurement.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Mme La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de la commune de Sullens
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude de la réfection des rues de l'Eglise et Grange-Neuve,
- d'engager un montant de Fr. 31'000.-,
- de financer le montant de l'étude par les liquidités courantes et emprunts en cours,
- d'amortir entièrement ce montant sur l'année 2022,

Cet engagement financier n'apporte aucune charge annuelle.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

N. Bégel

Responsable du préavis : M. Roland Valet

Commission des finances : Mme Annette Corthay, M. Henri Martin, M. Nicolas Valet, M. Frank Dayen, M. Eric Dubauloz